

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

5 MAI 2021

Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les réunions du Comité administratif demeurent en huis clos et les élus participent en présence, ou par conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 5 MAI 2021, à 19 h 44**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet
suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles
M^{me} Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au
développement du territoire
M. Chaibou Achirou , directeur en gestion du territoire
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement
M. Sami Bdiri , greffier
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 19 h 44.

05-21-189A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 44 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 19 mars 2021 (décret 204-2021) et que par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC doit permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

05-21-190A ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT TENUE LE 21 AVRIL 2021.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril et la séance d'ajournement tenue le 21 avril 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tels que rédigés, tout comme s'ils avaient été lus.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

05-21-191A GESTION DU FLI | DOSSIER FLI2021-03.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2021-03.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-21-192A GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2021-04.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2021-04, conditionnel à la mise en place d'une convention entre actionnaires.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-21-193A

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2021-05.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise le développement d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt de 50 000 \$ au dossier FLI 2021-05, à un taux d'intérêt de 6,95 % pour un terme de 10 ans, conditionnel à l'obtention d'une caution par les promoteurs et à la publication d'une hypothèque immobilière de premier rang, en faveur de la MRTC, grevant l'immeuble lieu où est situé le magasin et une hypothèque (mobilière ou immobilière) de deuxième rang grevant la 2^e serre.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-21-194A

GESTION DU FLI | DOSSIER FLI2021-06 ET FLI2021-07.

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2021-06.
- **D'OCTROYER** un prêt FLI de 35 000 \$ (6,45 %) au dossier FLI 2021-07.
- **DE CONCÉDER** une hypothèque de 2^e rang sur l'immeuble en appartenant au débiteur en faveur de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** cette décision soit conditionnelle à l'octroi d'un financement auprès Desjardins.

- **QU'ADVENANT** l'octroi d'un financement par le Fond TA PME une partie du prêt doit être remboursée à la MRC à concurrence de dudit financement.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2010-10.

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, de l'état de suivi du présent dossier.

05-21-195A

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2911.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE CONSTATER** que le débiteur est en défaut de remplir ses obligations en vertu de l'acte de prêt.
- **DE METTRE** la caution en demeure d'exécuter les obligations du débiteur en défaut ainsi que des entreprises associées au dossier FLI 2911.

05-21-196A

GESTION DU FLI | DOSSIER FLI2016-11-2.

CONSIDÉRANT QUE le détenteur du prêt FLI 2016-11-2 a déposé une contre-offre visant à un arrangement pour le remboursement de son prêt;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 3 mars 2021, les membres du comité administratif ont décliné la contre-proposition du détenteur du prêt et ont réitéré le maintien de leur proposition initiale visant au recouvrement du prêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un délai de grâce de 5 jours ouvrables advenant un manquement à un versement du solde de 28 852,53\$ en capital, intérêts et frais.

05-21-197A

GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2017-13.

CONSIDÉRANT le départ de l'un des actionnaires de l'entreprise et de sa demande d'être retiré de la caution sur le présent prêt;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le retrait de cet actionnaire comme caution sur le prêt FLI 2017-13, tel que recommandé par la commission finance.
- **QUE** cette acceptation soit conditionnelle aux éléments suivants:
 - Subordination des avances aux actionnaires en faveur de la SADCT et MRCT;
 - Subordination des créances dues à une entreprise et un individu en faveur de la SADCT et MRCT;
 - La somme reçue devra rester en fonds de roulement, sauf si Visa diminue sa marge, la somme pourra être prise dans ce montant;
 - Une confirmation positive devra être reçue des autres partenaires;
 - Que le niveau de risque demeure à « MOYEN »;
 - Que la caution couvre l'entièreté des prêts;
 - Qu'une convention entre actionnaires soit faite.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 20 avril 2021, la disponibilité du FLI est de 943 051.09 \$ et celle du FLS de 234 843.37 \$.

05-21-198A

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT 5 AU CONTRAT DE PRÊT POUR LE PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

CONSIDÉRANT QUE le 10 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant intègre le nouveau cadre d'intervention modifié à la suite des récents changements portant sur :

- la prolongation du programme jusqu'au 30 septembre 2021;
- la prolongation du moratoire de remboursement (capital et intérêts) jusqu'au 1er septembre 2021;

- l'ajout d'un troisième mois de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises qui ont été fermées pendant plus de 180 jours;
- l'ajout du volet d'une compensation pour fermeture pour les restaurants et les salles d'entraînement qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent les cesser à nouveau en raison d'un ordre de fermeture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyée par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète, Madame Claire Bolduc, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'avenant 5 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

05-21-199A

GESTION RH | PROPOSITION POUR UN HORAIRE ESTIVAL POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MRC.

CONSIDÉRANT QUE depuis l'été 2018, un horaire estival est mis en place et que la formule est appréciée par les employés;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire modifié est annoncé à l'avance et que la MRC n'a pas relevé de problématique avec les contribuables malgré des heures d'ouverture légèrement réduites;

CONSIDÉRANT QUE le choix est donné à chaque employé, selon des propositions précises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RENOUVELER** l'horaire estival mis en place pour l'été 2021, du 28 juin au 3 septembre 2021.
- **QUE** les employés pourront, à leur choix, exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

Option 1

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 30
Heure de départ du bureau : 16 h
Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h
Heure de pause (10 h et 15 h) : Pas de pause

Option 2

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 00
Heure de départ du bureau : 16 h 30 (sauf le vendredi où il quitte à 13 h)
Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 13 h
Heure de pause (10 h et 15 h) : Seulement à 15h00

Option 3

Heure d'arrivée au bureau : 8 h 30
Heure de départ du bureau : 16 h 30 (sauf le vendredi où il quitte à 13 h)

Heure du dîner (bureau fermé) : 12 h à 12 h 30
Heure de pause (10 h et 15 h) : Seulement à 15h00

Option 4 - Maintien de l'horaire normal

Cet horaire n'est pas imposé aux membres du personnel, si des employés souhaitent respecter l'horaire régulier, ils pourront le faire, toutefois les bureaux administratifs à Ville-Marie et à Laverlochère-Angliers, seront fermés au public, tous les jours de la semaine, à partir de 16 h et le vendredi après-midi.

La présente décision est sujette à ajustements, selon les directives sanitaires émises par la direction régionale de la Santé publique du Québec.

05-21-200A

GESTION RH | AUTORISATION POUR UNE FORMATION EN GESTION DE PROJETS.

CONSIDÉRANT QUE des besoins en formation en gestion de projets ont été identifiés lors de l'évaluation annuelle et au cours des derniers mois pour certains employés du département de l'aménagement et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par le fournisseur Qualitemps et que la formation pourra être adaptée au milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la formation pourra être offerte aux municipalités locales, si besoin il y a, pour combler les places afin d'avoir un groupe significatif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la formation en gestion de projets du fournisseur Qualitemps, pour un montant total maximal de 2 150 \$ (avant taxes), cette dépense étant financée par le service développement rural de la MRC au niveau des frais de déplacement/formation. Cette formation est conditionnelle si un groupe de 5 personnes est formé, incluant les besoins des municipalités locales.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

Prendre note que les municipalités locales seront facturées à parts égales en fonction du nombre de participants et que la MRC assumera également le montant par participant à parts égales.

05-21-201A

GESTION RH - DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE.

CONSIDÉRANT la résolution no 01-19-013A relative à l'embauche de l'employé # 468 en date du 14 janvier 2019 au poste de conseiller en santé-sécurité au travail (SST) dans le cadre de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 16 de la politique de travail de la MRCT autorisant tout employé ayant accumulé deux ans d'expérience à faire une demande de congé sans solde au conseil administratif (CA) au moins trois mois avant la date prévue de départ et ne peut s'absenter plus d'un an dans sur une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 468 dispose d'une ancienneté de deux ans et trois mois et souhaite s'absenter pour une période de 15 jours sans rémunération soit du 10 au 31 mai avec une reprise du service au 1er juin;

CONSIDÉRANT la situation particulière et exceptionnelle affectant cet employé;

CONSIDÉRANT QU'une communication aux directeurs généraux des municipalités participantes et qu'un plan d'intérim sera mis en place pour assurer un suivi minimum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACQUIESCER** à la demande de l'employé # 468 en lui autorisant exceptionnellement un congé sans rémunération de quinze jours du 10 au 31 mai 2021.

05-21-202A

GESTION RH | SUIVI DEMANDE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA.

CONSIDÉRANT la demande soumise dans le cadre du programme Emplois d'été en vue d'obtenir une subvention pour l'embauche de deux étudiants, le premier pour occuper le poste d'agent de communication et l'autre pour le poste de commis aux archives;

CONSIDÉRANT QUE seul le poste d'agent de communication a été retenu pour l'octroi de l'aide financière dans le cadre dudit programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage pour pourvoir le poste d'emploi d'été d'agent de communication, pour une durée de 12 semaines.

05-21-203A

GESTION RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AFFECTÉ À LA SURVEILLANCE DE L'ACCUMULATION DES MATIÈRES DANS LE CONTENEUR DÉDIÉ AU TNO À BELLETERRE.

CONSIDÉRANT QUE le préposé affecté à la surveillance de l'accumulation des matières dans le conteneur dédié au TNO à Belleterre, n'est plus disponible pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QU'une candidate s'est montrée intéressée par le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Alexandra Pichette Gingras, à titre de surveillante du conteneur à Belleterre pour les TNO :
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 1 échelon 1;
 - Jusqu'à un maximum de 10 heures par semaine du début mai 2021 au début novembre 2021;
 - Poste contractuel.

Informations GESTION RH | PLAN DE TRAVAIL ET PÉRIODES ACHALANDÉES - SERVICE D'ADMINISTRATION ET D'ÉVALUATION.

Madame Christelle Rivest, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, dépose le plan de travail annuel pour 2021 ainsi que les périodes achalandées pour les différents postes de son service.

Information GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.

La situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue est présentée par les directeurs de service, en date du 5 mai 2021.

05-21-204A AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION POUR LE LANCEMENT DE LA CARTE INTERACTIVE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE.

CONSIDÉRANT l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA) et que l'action 44 du PDZA consiste à « Faire découvrir à la population les produits locaux et favoriser le positionnement à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT que le projet de mise en place de carte interactive des attraits agricoles et agroalimentaires du Témiscamingue rejoint une initiative similaire au niveau culturel et servira de tremplin à la mise en place d'une route gourmande et à des projets combinant les volets agricoles, touristiques et culturels;

CONSIDÉRANT la résolution no 09-20-337 sur recommandation du CMAA autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au programme proximité du MAPAQ;

CONSIDÉRANT le plan de promotion réalisé afin de faire connaître le projet;

CONSIDÉRANT que les dépenses en lien avec la mise en œuvre du plan de promotion seront financées par l'enveloppe PDZA et l'aide financière reçue du MAPAQ pour un coût maximal de 2 500\$ (taxes en sus) et réparties comme suit :

Médias sollicités	Prix avant taxes
TV Témis	575 \$
Facebook	100 \$
CKVM	800\$
Le reflet	500 \$
Dépenses pour des actions complémentaires bonifiant le plan de promotion	525 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **PROCÉDER** à la réalisation du plan de promotion du projet de carte interactive pour un montant total maximal de 2 500 \$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par le budget alloué pour des actions du PDZA du service agro de la MRC et de l'aide financière obtenue du MAPAQ.
- **D'AUTORISER** les dépenses telles que décrites dans les tableaux ci-haut.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-21-205A

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION POUR LE LANCEMENT DU PDZA RÉVISÉ.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a adopté en février 2015 le plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui est un outil de planification stratégique de développement de l'activité agricole visant la mise en valeur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité municipal - agricole et agroalimentaire (CMAA) du 26 mars 2019 autorisant le projet de révision du PDZA;

CONSIDÉRANT que la MRCT arrive aux termes de la démarche de révision du PDZA et qu'un plan de promotion est indispensable pour faire connaître le projet;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses en lien avec la mise en œuvre du plan de promotion seront financées par l'enveloppe PDZA et l'aide financière obtenue du MAPAQ pour un coût maximal de 3 000\$ (taxes en sus) et réparties comme suit :

Médias sollicités	Prix avant taxes
TV Témis	575 \$
Facebook	200 \$
CKVM	800\$
Le reflet	500 \$
Dépenses pour des actions complémentaires bonifiant le plan de promotion	925 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **PROCÉDER** à la réalisation du plan de promotion du plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé pour un montant total maximal de 3 000\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par l'enveloppe PDZA du service agro de la MRC et l'aide financière du MAPAQ.
- **D'AUTORISER** les dépenses telles que décrites dans le tableau ci-haut.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service

05-21-206A

AUTORISATION POUR LES FRAIS ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DE VOYAGES DE PRESSE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021.

CONSIDÉRANT QUE la promotion touristique figure au cœur des stratégies visant l'attractivité et la promotion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les voyages de presse contribuent à la promotion touristique;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CANIDÉ, qui accompagne la MRC de Témiscamingue pour la promotion de l'image de marque;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité d'organiser cinq voyages de presse cet été si le contexte sanitaire le permet;

CONSIDÉRANT QUE des frais sont à prévoir pour la venue des influenceurs et des médias, quant à l'hébergement, le transport et les repas et qu'un montant maximum de 7000 \$ (taxes en sus) est à prévoir pour bien accueillir ces personnes chez nous;

CONSIDÉRANT QUE ce projet peut être annulé ou reporté si les mesures sanitaires ne permettent pas une telle organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un montant maximal de 7000 \$ taxes en sus pour ce projet, cette dépense étant financée via le budget de la stratégie d'attraction, au niveau des communications et graphismes.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-21-207A

RECOMMANDATION DU CAA | AUTORISATION POUR LA REMISE AUX FINISSANTS TÉMISCAMIENS D'UN ENSEMBLE PROMOTIONNEL À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.

CONSIDÉRANT QU'en 2020, la MRC et le CJET ont remis un cadeau à chaque finissant du Témiscamingue, pour souligner cette dernière année particulière, mais surtout, pour leur faire comprendre à quel point ils étaient importants pour le développement du territoire et sa prospérité;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a été grandement appréciée par les finissants qui se sont vu remettre une tasse à l'effigie de l'image de marque ainsi qu'un mot des porte-paroles du territoire, par M^{me} Claire Bolduc et M. Martin Héroux, lors de leur graduation qui se déroulait à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes originaires font partie de nos premiers publics cibles et qu'il s'agit d'un momentum idéal pour leur faire part de l'importance qu'ils ont pour le territoire, à l'aube d'un départ aux études;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur en attractivité recommande cette initiative, mais propose aussi de la bonifier en ajoutant à la tasse un auto-collant pour voiture, le tout présenté dans un sac réutilisable "Là où on vit";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un montant de 3000 \$ taxes en sus et remettre un ensemble d'outils promotionnels du territoire à chacun des finissants du Témiscamingue, cette dépense étant financée dans le budget de la stratégie d'attraction, au niveau du développement de projets.

05-21-208A

TOURISME | AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA CAMPAGNE TERRE D'AVENTURES.

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue est méconnu, et qu'une des stratégies est que celui-ci devienne une destination touristique recherchée par les touristes québécois lorsque le contexte sanitaire le permettra;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux sociaux sont un outil de recherche pour les voyageurs et un moyen efficace de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE des frais sont à prévoir pour propulser efficacement et davantage les publications et informations sur le Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un montant maximal de 375 \$ taxes en sus pour l'achat de publicité sur les médias sociaux, cette dépense étant financée via le budget en tourisme.

05-21-209A

AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE DISPOSITION DU BARDEAU D'ASPHALTE.

CONSIDÉRANT QUE la plateforme de disposition du bardeau d'asphalte actuelle ne répond pas aux besoins du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT), car trop petite pour les quantités reçues régulièrement et qu'elle doit être réaménagée (blocs entourant celle-ci);

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était prévue au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE la voie de contournement prévue sur le site du CVT, en lien avec la réduction de charge au pont du ruisseau l'Africain fait en sorte que l'accès à cette plateforme sera restreint, selon la configuration actuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire la plateforme selon une nouvelle disposition et plus grande, et ce, à court terme, considérant la construction de la voie de contournement à être réalisée prochainement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction d'une plateforme de disposition du bardeau d'asphalte au Centre de valorisation du Témiscamingue, à St-Édouard-de-Fabre.

05-21-210A

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19, le Secrétariat du Conseil du Trésor permet la mise en place d'une mesure d'exception pour prolonger, jusqu'à concurrence d'un délai maximal de 5 ans, des projets FARR accusant un retard en raison de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QU'une entente sectorielle de développement prévoyant le versement par la MINISTRE d'une aide maximale de 111 025 \$ a été signée avec les PARTIES, dont la MRC de Témiscamingue, le 23 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 55 512 \$ et un second de 44 410 \$ ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE les parties, dont la MRC de Témiscamingue, souhaitent modifier la date de fin de l'entente du 30 avril 2021 au 30 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète, Madame Claire Bolduc, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'avenant de l'Entente sectorielle pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en Abitibi-Témiscamingue.

05-21-211A

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE les assurances générales de la MRC de Témiscamingue arrivent à échéance le 19 juin 2021;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un coût de 42 781 \$ pour l'année 2021-2022, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2021-2022.

05-21-212A

GESTION DE L'IMMEUBLE | CHANGEMENT DES PORTES D'ENTRÉE.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble du 21 rue Notre-Dame-de-Lourdes appartient à la MRC et que celle-ci doit voir à l'entretien et la réparation de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée côté ouest et celle permettant d'entrer dans les bureaux de la MRC sont désuètes et ont nécessité quelques réparations dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Uni-Verre pour le remplacement des deux portes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense a été prévu au budget pour 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la soumission d'Uni-Verre pour le changement de deux portes au 21 rue Notre-Dame-de-Lourdes, pour un montant total de 9 036.50 \$, taxes en sus.

Les nouvelles portes à être installées seront munies d'un système à code, ce qui permettra d'éliminer la distribution et la gestion des clés auprès des membres du personnel.

05-21-213A

GESTION DE L'IMMEUBLE | RÉALISATION DE TRAVAUX DE PEINTURE POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIFS.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture ont débuté, dans les dernières années, pour rafraîchir les bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux sont fermés au public pour une période indéterminée, ce qui facilite les travaux de cette nature;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a fait la première phase des travaux a des disponibilités dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** les travaux de peinture dans les espaces de bureaux administratifs et aux corridors de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** cette dépense soit inscrite au poste budgétaire « Entretien et réparation de l'immeuble ».

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT

Information

GESTION FONCIÈRE - CALCUL DU COÛT DE REVIENT.

Dans le cadre de négociation pour le renouvellement de l'entente de délégation foncière avec le MERN, une entente de principe a été signée en septembre 2020 entre le MERN, le MAMH, la FQM et l'UMQ. Un comité de suivi a été mis en place dans la même période (automne 2020), pour une année, dont le mandat est de travailler entre autres sur l'analyse des coûts de revient de la gestion des droits délégués tant pour le MERN que pour les MRC.

Ainsi, la MRCT a été interpellée à contribuer à l'exercice en communiquant les données permettant cette analyse. Les documents fournis par le comité de suivi dans le cadre de cet exercice seront complétés et retournés par le département chargé de la gestion du territoire au plus tard le 28 mai 2021.

05-21-214A

FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

Projet FDT 2020 – Volet 1- demande de remboursement

- Demandeur : Comité municipal de Laniel
Projet : Puits artésien pour eau potable
Montant autorisé : 20 395 \$
Montant à payer : 20 395 \$ (factures reçues pour un montant de 42 384.41 \$)
- Demandeur : Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue
Projet : mise en place d'une coopérative de solidarité plein air/aventure/nature
Montant autorisé : 125 000 \$ (75 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022, 25 000 \$ en 2023)
Montant à payer : 57 315.75 \$ (factures reçues pour un montant de 114 631.50 \$)
- Demandeur : Municipalité de Béarn
Projet : Maintien, développement et pérennité d'ententes intermunicipales (eau)
Montant autorisé : 32 003 \$
Montant à payer : 7 708.08 \$ (factures reçues pour un montant de 15 416.16 \$)

Volet 3 (100% des dépenses présentées liées à la pandémie)

- Demandeur : municipalité de Latulipe-et-Gaboury
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 488.51 \$ (factures reçues pour un montant de 2 488.51 \$)

Volet 4 (50% des dépenses présentées liées au soutien d'un organisme choisi par résolution ou Covid)

- Demandeur : Rodéo du camion (via municipalité de Notre-Dame-du-Nord) pour publicité et promotion
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 5 425 \$)

FRR - Volet (projets spéciaux)

- Demandeur : Complexe des eaux profondes
Projet : nouvelle infrastructure aquatique
Montant autorisé : 100 000 \$
Montant à payer : 5 548.98 \$

05-21-215A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 156 021,95 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 902 077,14 \$, et ce, pour la période du 16 mars au 15 avril 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 5 mai 2021.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

Information

AFFAIRES MUNICIPALES.

Aucun point n'est inscrit à cette section.

05-21-216A

**AFFAIRES NOUVELLES| PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN |
AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA
CONSTRUCTION D'UN PONT.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a procédé à une restriction de charges sur le pont du Ruisseau l'Africain;

CONSIDÉRANT QUE cette restriction occasionne des détours pour les camions de collecte ayant une incidence sur les frais de transport des déchets, tant pour le transport de la MRC que pour les fournisseurs mandatés pour le transport des matières à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a mandaté le comité administratif pour cibler des solutions visant à réduire ses frais;

CONSIDÉRANT QUE tout récemment, la MRC de Témiscamingue a été informée qu'elle devait aller en appel d'offres pour la construction d'un pont enjambant le ruisseau l'Africain, vu la mise en place d'un chemin privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour la construction d'un pont.

Les frais associés à cette éventuelle construction seront à la charge de divers intervenants dans le présent dossier.

05-21-217A

**AFFAIRES NOUVELLES | TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE |
RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2021.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE S'ABSTENIR** de renouveler l'adhésion de la MRC de Témiscamingue auprès de l'organisation Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART. 150).**

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le comité administratif est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au comité administratif.

05-21-218A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions:

- Conseil de la MRC : 26 mai 2021
- Comité administratif : 9 juin 2021

Il est 20 h 50.



Claire Bolduc, préfète



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

